



**CONCOURS D'ASSISTANT DE DIRECTION  
2019**

**ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ**

MERCREDI 13 FÉVRIER 2019



**EXPRESSION FRANÇAISE**

*(Durée 2 heures – coefficient 2)*

Cette épreuve comprend un résumé d'un texte à caractère général et une réponse sous forme de rédaction à une ou des questions portant sur le même texte.

La qualité de la composition et de l'expression ainsi que l'orthographe sont prises en compte dans la note.

## Les fake news menacent-elles le débat public ?

Romain Badouard – Les Cahiers français, n° 406, septembre-octobre 2018 (extraits)

Le phénomène que l'on désigne par le terme de *fake news* peut présenter trois caractéristiques qui le distinguent des précédentes formes de désinformation en ligne.

La première de ces caractéristiques réside dans l'usage très fréquent des *fake news* à des fins de propagande politique. Aux États-Unis comme en Europe, des individus ou des réseaux structurés, souvent situés à l'extrême droite du spectre politique, ont recours à la production de rumeurs pour disqualifier leurs adversaires politiques et sensibiliser les internautes à leurs thématiques de prédilection. Cette pratique semble avoir pris une ampleur sans précédent, notamment lors des campagnes électorales américaine de 2016 et française de 2017.

Une analyse quantitative, réalisée par la société Bakamo et portant sur huit millions de liens partagés sur Twitter et Facebook pendant la présidentielle française, était par exemple parvenue à la conclusion qu'un quart de ces liens correspondaient à des tentatives de désinformation [...].

Précisons ici que si ces fausses informations sont produites à des fins de propagande, afin d'influencer le comportement des électeurs en période électorale, rien n'indique qu'elles aient eu un véritable impact sur l'opinion du public. Certaines études tendent plutôt à démontrer le contraire.

Une enquête réalisée en 2014 aux États-Unis sur la publicité politique sur Facebook avait ainsi démontré que les électeurs qui y avaient été exposés ne retenaient pas davantage que les autres les noms des candidats, ni ne modifiaient leurs intentions de vote [...]. La plupart d'entre eux ne se souvenaient même pas d'avoir été exposés à une publicité politique.

De manière générale, les études sur la propagande électorale ont tendance à montrer que celle-ci a un effet limité, en touchant d'abord des électeurs politisés et convaincus, venant ainsi les conforter dans leurs opinions.

La deuxième caractéristique des *fake news* a trait à l'« industrialisation » de leur mode de production, qui s'appuie sur le modèle économique des réseaux sociaux. Dans certains cas, la diffusion à grande échelle de ces fausses nouvelles aura même pour unique but de générer des revenus publicitaires.

Une plateforme telle que Facebook, par exemple, tire l'essentiel de ses revenus (plus de 40 milliards de dollars en 2017) de la vente d'espaces publicitaires sur les fils d'actualités de ses usagers. Sa principale force sur le marché publicitaire en ligne est de proposer aux annonceurs de cibler un public en fonction de ses caractéristiques démographiques (âge, sexe ou lieu d'habitation par exemple), de ses préférences culturelles (goûts musicaux ou littéraires) ou de ses comportements d'achat, en fonction des données que la plateforme récupère sur les internautes.

Dans ce contexte, Facebook peut servir de courroie de transmission à des producteurs de fausses informations pour toucher un large public. En mettant en ligne des sites de fausses nouvelles sur lesquels ils hébergent de la publicité, puis en diffusant sur Facebook des liens vers les articles en question, ils vont parfois réussir à faire venir en masse des internautes sur leurs propres sites, et donc à générer des revenus publicitaires. Des journalistes du site *Buzzfeed* avaient ainsi rendu compte de la manière dont des adolescents, en Macédoine,

avaient touché jusqu'à 5 000 dollars par mois en diffusant des *fake news* pro-Trump sur le Facebook américain lors de la campagne présidentielle américaine [...].

Les *fake news* constituent ainsi des produits informationnels particulièrement compétitifs sur le marché de l'information que représentent aujourd'hui les réseaux sociaux. Parce qu'elles génèrent de l'« engagement », c'est-à-dire qu'elles suscitent des clics, des partages et des commentaires, elles contribuent à la croissance économique des plateformes. C'est d'ailleurs pour cette raison que ces dernières ont été suspectées d'entretenir la propagation des fausses nouvelles. Que ces accusations soient fondées ou non, il apparaît assez clair que l'augmentation conséquente des fausses nouvelles en ligne est directement liée au modèle économique des plateformes de réseaux sociaux ainsi qu'aux algorithmes qui régissent les plateformes - dans la mesure où plus un contenu fait réagir les internautes, plus il « remonte » dans la hiérarchie des contenus.

Le troisième élément caractéristique du phénomène des *fake news*, qui est davantage un élément de contexte mais explique en grande partie les proportions qu'a prises la controverse autour de cette question, est le rôle joué par les réseaux sociaux sur le marché de l'information aujourd'hui.

Les plateformes comme Facebook et Twitter ont été créées pour permettre à leurs usagers d'interagir et de partager des contenus personnels. Mais au fur et à mesure que le nombre de ces usagers a grandi (Facebook compte aujourd'hui plus de deux milliards d'inscrits) et que ceux-ci ont utilisé ces réseaux pour partager des informations d'actualité, ces plateformes sont devenues des acteurs incontournables pour les médias en ligne, dans la mesure où elles leur fournissent une part importante de leur lectorat. Les réseaux sociaux jouent ainsi un rôle primordial dans les pratiques de consommation d'information, notamment pour les plus jeunes.

D'après le *Digital News Report 2017* du Reuters Institute, qui étudie le marché de l'information en ligne dans 36 pays différents, les réseaux sociaux sont devenus la principale source d'information des 18-24 ans, tous pays confondus [...]. Cette évolution est importante dans la mesure où, sur ces plateformes, les fausses nouvelles deviennent des concurrentes directes des contenus produits par les médias traditionnels.

Si le phénomène que nous connaissons aujourd'hui présente des caractéristiques qui le différencient des rumeurs traditionnelles, le terme de *fake news* englobe des pratiques pour le moins disparates. Selon Claire Wardle, chercheuse à l'université américaine de Harvard et directrice d'un rapport remis au Conseil de l'Europe à l'été 2017, il est préférable de ne pas utiliser ce terme qui est inapproprié pour décrire le phénomène complexe de la « pollution de l'information » et ne couvre pas l'ensemble des désordres susceptibles de se produire dans le champ médiatique. Elle a donc recours à une autre notion, celle de « trouble informationnel », à la fois plus précise et plus opérationnelle, le but étant de proposer des parades adaptées à chaque mode de désinformation [...].

Le trouble informationnel se décline en trois pratiques distinctes. La première est celle de la *dis-information* (« désinformation »), lorsqu'un contenu « faux » est produit dans le but de tromper celle ou celui qui le consomme, en vue d'influencer son comportement. La seconde est celle de la *mis-information* (« mésinformation »), lorsqu'un contenu « faux » relève d'une erreur et n'a pas été produit dans le but de nuire. La *mal-information* (« information malveillante »), enfin, vise à manipuler une information « vraie » pour produire des surinterprétations, souvent idéologiquement orientées, afin de servir par exemple des discours

haineux. Derrière ces trois pratiques, on retrouve donc des intentions distinctes, qui nécessitent chacune des réponses différenciées.

1100 mots

\*

Quelles que soient les raisons pour lesquelles ces fausses nouvelles sont produites, il n'en demeure pas moins que celles-ci parviennent à toucher en ligne un public conséquent. Les enjeux démocratiques du phénomène des *fake news* sont ainsi moins liés à la thématique de leur production qu'à celle de leur réception : pourquoi des internautes les partagent-ils en masse ? À cette question complexe, la recherche en sciences sociales propose différentes pistes de réponse.

La première raison a trait à l'analyse du marché de l'information en ligne. Celui-ci favoriserait structurellement les informations « complotistes », aux dépens des productions des médias traditionnels. Les adeptes des théories du complot s'engageraient dans une production intensive en ligne en vue de toucher un public auquel ils n'ont pas accès dans d'autres espaces médiatiques. Or l'énorme masse d'informations générée par la diffusion de contenus sur internet favoriserait par ailleurs des biais cognitifs chez les internautes, les maintenant dans une forme de « crédulité collective » en renforçant leurs doutes et opinions préalables [...]. Ainsi, le « biais de confirmation », qui découle d'une tendance chez les personnes à privilégier les expériences corroborant leurs croyances plutôt que celles les infirmant, pourrait conduire les « récepteurs » à relayer une information compatible avec leurs préjugés.

À un niveau plus microsociologique, une étude récente a interrogé des internautes qui partagent des fausses informations afin de comprendre leurs motivations [...]. Si ceux-ci incarnent des profils sociodémographiques divers et expriment des orientations idéologiques variées, tous partagent cependant un point commun : une extrême défiance face aux médias traditionnels.

Le désamour à l'égard des médias en démocratie n'est pas nouveau, même s'il semble avoir atteint un niveau inédit. Selon le baromètre de la confiance politique publié chaque année par le Centre de recherches politiques de Sciences Po (CEVIPOF), les médias sont, après les partis politiques, l'institution sociale envers laquelle s'exprime la défiance la plus forte (suivant les années, le taux de confiance exprimé oscille entre 23 et 30 %). Un élément important qui explique que le succès actuel des *fake news* est donc un rejet des médias traditionnels qui semble pousser certains internautes à privilégier des sources d'information « alternatives ».

Un second élément important est que les échanges sur les rumeurs sont aussi une activité sociale à part entière. Elles peuvent être perçues comme des ressources permettant d'alimenter les conversations informelles du quotidien, d'entretenir le lien en « faisant parler », que ce soit en ligne ou « à la machine à café ». Les partager sur les réseaux sociaux ne signifie donc pas forcément y croire dur comme fer, mais davantage exprimer un attrait pour une thématique ou affirmer une certaine vision des problèmes de société.

Elles constituent également un marqueur identitaire fort, surtout dans un contexte où elles sont principalement produites par des réseaux d'extrême droite à des fins de propagande politique. Partager des fausses informations sur certaines personnalités, sur le mauvais

fonctionnement des institutions ou sur l'accueil des réfugiés revient alors à exprimer une défiance « anti-système » et indiquer son appartenance à une communauté idéologique.

Les *fake news* peuvent également être interprétées comme des prises de parole publiques, qui contiennent un discours politique et s'inscrivent dans des dynamiques de politisation. Dans le cas des théories du complot, qui diffèrent des fausses nouvelles à proprement parler tout en ayant en commun un certain nombre de caractéristiques, la production d'« informations alternatives » est un coup médiatique pour des « entrepreneurs de cause » (acteurs qui tentent de problématiser et placer une thématique politique ou sociale sur la scène publique), leur permettant de « requalifier publiquement des informations factuelles relatives à des événements donnés, pour en faire des enjeux à la signification discutée et interpeller la population et les acteurs politiques à leur sujet » (Emmanuel Taïeb [...]). Ce type d'intervention serait particulièrement prisé des catégories de population qui se sentent exclues de l'espace médiatique, dans la mesure où cela leur permet d'intervenir dans le débat public. Selon le politiste Emmanuel Taïeb, « les théories du complot sont donc moins les marques d'une crise de la rationalité de l'espace public démocratique, que son utilisation sous une forme narrative particulière par des acteurs politiques qui s'en jugent les nouveaux parias » [...].

Ainsi, le phénomène des fausses informations constitue également un nouvel indicateur d'un phénomène plus ancien, celui de la crise de confiance politique qui alimente un déficit démocratique profond dans bon nombre de pays occidentaux, et qui s'exprime notamment par un rejet des élites politiques, intellectuelles et médiatiques par une partie toujours plus importante de la population.

Lutter efficacement contre les *fake news* est donc un travail à long terme, qui articule à la fois une action ambitieuse en termes d'éducation aux médias et une tentative de reconquête de la confiance politique. Mais face aux problèmes que pose cette désinformation massive sur les réseaux sociaux, des solutions à court et moyen termes sont également envisagées pour tenter d'enrayer un phénomène que bon nombre d'observateurs jugent inquiétant. Cependant, les réponses apportées à ces problèmes présentent également un certain nombre de risques pour le débat démocratique.

- 1. Résumer la première partie du texte (jusqu'à l'astérisque) en une vingtaine de lignes. (12 pts)**
- 2. Expliquer les mots « industrialisation » et « algorithme » dans les expressions « l'« industrialisation » de leur mode de production » et « aux algorithmes qui régissent les plateformes » (expressions soulignées dans le texte). (3 pts)**
- 3. L'abondance de l'information vous semble-t-elle un facteur de liberté ? Comporte-t-elle un risque ? Développer en une vingtaine de lignes. (5 pts)**



# CONCOURS D'ASSISTANT DE DIRECTION 2019

## ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

MARDI 12 FÉVRIER 2019



### ÉPREUVE D'ÉTUDE DE CAS

*(durée : 3 heures - coefficient : 4)*

À partir d'un dossier comportant une série de documents, il est demandé aux candidats de réaliser la présentation dactylographiée sur ordinateur, d'un texte manuscrit et d'analyser une situation et de présenter des solutions qui nécessitent la réalisation de travaux divers sur ordinateur.

Cette épreuve requiert la maîtrise des fonctionnalités de base du système d'exploitation Windows 7, du logiciel de traitement de texte *Word 2010* et du tableur *Excel 2010*.

#### À la fin de l'épreuve

- tous les fichiers produits devront être imprimés, puis enregistrés sur la clé USB fournie, qui sera ramassée.

Les parties I et II sont indépendantes.

---

## Partie I

### QUESTION 1 (7 points)

À partir des documents informatiques [Annexes 1 et 5] et des supports papier fournis [Annexes 2, 3 et 4], comportant des annotations, vous devez produire sur ordinateur une note d'information dactylographiée, de trois pages numérotées, intégrant l'ensemble des modifications demandées.

Ce faisant, il vous est également demandé de pallier les difficultés que vous pourriez rencontrer : fautes de français, inélégances de style, mots absents ou impropres, erreurs manifestes, etc.

<i>Vous imprimerez le document final.</i>
---

## Partie II

Trois fois dans l'année, le Sénat organise une collecte de sang en partenariat avec l'Établissement Français du Sang (EFS), dans la salle René Coty. Les collectes ont lieu le troisième ou le quatrième jeudi du mois.

Une équipe mobile de médecins, personnels d'accueil et de prélèvement ainsi que de manutentionnaires pour l'installation du matériel est mise à disposition par l'EFS pour toute une matinée.

Le personnel de l'EFS arrive sur le site entre 7 h 00 et 7 h 30. L'opération de collecte proprement dite se déroule entre 9 h 00 et 13 h 00.

Dans la perspective du prochain don du sang organisé au Sénat, en votre qualité d'Assistant(e) de direction affecté(e) à la direction des Affaires financières et sociales du Sénat, vous êtes chargé(e) de réaliser un certain nombre de documents.

### QUESTION 1 (3 points)

Déterminez une date qui convient pour le don du sang, après avoir vérifié la disponibilité de la salle, qui sera transformée pour le don la veille dès 13 heures. La date retenue devra se situer au 2<sup>e</sup> trimestre 2019. Vous éviterez la période de suspension des travaux en séance plénière au Sénat, et des congés scolaires de la

zone C, ou trop proche d'un jour férié [Annexes 7-8-9]. À partir des éléments qui vous sont fournis, vous proposerez, sous la forme d'un tableau *Word*, un rétroplanning, entre *J-30 et le jour J*, des actions à mener dans le cadre de l'organisation du prochain don du sang, certaines actions pouvant être regroupées [Annexe 6].

*Vous imprimerez le rétroplanning avec indication de la date retenue.*

### **QUESTION 2 (5 points)**

Vous êtes chargé(e) de rédiger et de dactylographier la circulaire, à la signature du directeur, informant l'ensemble des sénateurs et du personnel de l'organisation de la prochaine collecte de sang au Sénat. Tous les éléments utiles aux donateurs devront figurer sur cette circulaire.

La fiche de l'EFS où sont précisées les conditions relatives à la santé et à l'âge du donneur, les contre-indications au don de sang ainsi que le déroulement de la collecte sera jointe à cette circulaire. [Annexe 12].

*Vous imprimerez la circulaire (sans la pièce jointe).*

### **QUESTION 3 (5 points)**

À l'aide du modèle [Annexe 11], il vous est demandé de préparer une courte lettre, à la signature du directeur, informant de la date de la prochaine collecte de sang au Sénat aux destinataires suivants : MM. les Questeurs, le Directeur de Cabinet du Président du Sénat, le Directeur de l'Accueil et de la sécurité et le Receveur de La Poste. Vous joindrez la circulaire.

Vous ferez appel à la fonction publipostage de l'application *Word*, à l'aide de la base de données [Annexe 10] et du modèle de lettre [Annexe 11] fournis en version informatique.

*Vous imprimerez la lettre-type contenant les « champs de fusion » ainsi que le document contenant les courriers fusionnés (sans la pièce jointe).*

## LISTE DES ANNEXES

<b>Annexe 1</b>	Note d'information avant correction	<b>Support informatique</b>
<b>Annexe 2</b>	Document annoté	Support papier (2 pages)
<b>Annexe 3</b>	Courriel du 10 février 2019	Support papier
<b>Annexe 4</b>	Proposition de loi	Support papier (5 pages)
<b>Annexe 5</b>	Flyer EFS	<b>Support informatique</b>
<b>Annexe 6</b>	Procédure don du sang	<b>Support informatique</b>
<b>Annexe 7</b>	Copie d'un calendrier du premier semestre 2019	Support papier
<b>Annexe 8</b>	Calendrier de la session 2018-2019 au Sénat	Support papier
<b>Annexe 9</b>	Planning de réservation de salles	<b>Support informatique</b>
<b>Annexe 10</b>	Base de données – Contacts	<b>Support informatique</b>
<b>Annexe 11</b>	Modèle de lettre	<b>Support informatique</b>
<b>Annexe 12</b>	Fiche d'information EFS	<b>Support informatique</b>

Paris, le 15 février 2019



**NOTE D'INFORMATION**

**OBJET : DON DU SANG EN PARTENARIAT AVEC L'ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG (EFS)**

DIRECTION  
DES AFFAIRES  
FINANCIÈRES  
ET SOCIALES

LE DIRECTEUR

Depuis XX ans, le Sénat est un acteur engagé au côté de l'Établissement français du sang (EFS) pour promouvoir les collectes et encourager le bénévolat des donateurs. C'est ainsi que 3 fois / an, une collecte de sang est effectuée au Palais du Luxembourg par la division de la protection sociale<sup>1</sup>.

Ainsi, chaque année, un certain nombre de donateurs se présentent mais ne sont pas acceptés car ils ne remplissent pas les conditions d'aptitudes ou ne respectent pas le délai nécessaire pour pouvoir donner leur sang.

1. Conditions à remplir pour pouvoir donner son sang :

- Être âgé de 18 à 70 ans et peser au moins de 50 Kg
- Avoir un taux d'hémoglobine suffisant
- Être muni d'une pièce d'identité avec photo

2. Délai à respecter pour pouvoir donner son sang :

- 7 jours après la fin d'un traitement par antibiotiques ou après des soins dentaires
- 14 jours après l'arrêt des symptômes d'un épisode infectieux, après un voyage dans un pays où sévit le paludisme, après une intervention chirurgicale

Les inscriptions s'effectuent désormais en ligne sur un lien sécurisé de l'EFS, avec possibilité de réserver un créneau horaire. Préalablement au prélèvement, le donneur doit remplir un questionnaire de santé, il est ensuite enregistré puis reçu par un médecin qui détermine son aptitude au don.

<sup>1</sup> Fiche de EFS en pièce jointe

*Les fréquentations des dix dernières années montrent une augmentation du nombre de donneurs, avec une stabilité chaque année des nouveaux donneurs.*



années	nombre de personnes présentées	nombre de personnes acceptées	dont nouveaux donneurs	nombre de personnes refusées
2008	186	156		82
2009	193	159	19	34
2010	211	180	21	31
2011	201	172	10	27
2012	228	205	17	23
2013	240	200	20	40
2014	218	192	10	26
2015	248	210	16	38
2016	226	185	17	41
2017	239	208	13	31
2018	248	218	19	30

Le don du sang est un acte volontaire, bénévole et gratuit qui permet à une personne en bonne santé de sa faire prélever son sang, conservé dans une banque de sang, en vue d'être transfusé à une personne malade, opérée ou accidentée. En France, l'EFS en détient le monopole d'État.

Une PPL relative au don du sang a été récemment déposée sur le Bureau du Sénat. Celle-ci propose, tout en respectant les principes de sécurité, d'autosuffisance et d'éthique, de créer un statut de donneur de sang et de consolider les institutions relatives au sang.

10 000 dons du sang nécessaires chaque jour sont collectés par la filière du sang français. L'EFS cède à cette occasion des poches de plasma au LFB qui détient par la loi le monopole de la fracturation « éthique » des médicaments dérivés du sang. Mais des réglementations différentes en Europe et une distorsion de la concurrence mettent en difficulté l'ensemble du système de collecte actuel auquel la proposition de loi propose d'apporter des solutions.

### **2.1. Création d'un statut de donneur de sang (chapitre 1)**

- Permettre à chaque salarié de disposer de 2 heures par semestres, sans perte de salaire, pour participer aux 10 000 dons nécessaires chaque jour en France.
- Abaissement de l'âge légal du don du sang à 16 ans avec mise en place d'une campagne de sensibilisation dans les Lycées.

### **2.2 Consolidation des institutions relatives au don du sang (chapitre 2)**

- Mise en place d'un contrôle identique des médicaments dérivés du sang (MDS) provenant de l'étranger que ceux émanant du marché Français ;
- Permettre, à la demande du titulaire, de faire apparaître le groupe sanguin sur la carte nationale d'identité ;
- Création d'une taxe additionnelle pour permettant de compenser les dépenses effectuées par l'État et les Collectivités territoriales au titre des mesures précédentes.

## Procédure chronologique relative à l'organisation du don du sang

*NB : Les réservations de la salle René Coty sont effectuées en amont.*

Commander des supports de communication à l'EFS (délai de livraison : 10 jours).

Demander à l'EFS l'annonce mail avec le lien internet sécurisé qui renvoie vers le site <https://mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr> (sont pris en priorité les donneurs qui se sont inscrits préalablement via le site de réservation d'un créneau horaire).

Conserver une vingtaine de flyers pour les courriers aux autorités.

Demander aux agents de prévoir l'affichage au Palais et dans les services annexes, et la diffusion des flyers, à J-15.

Adresser une affiche et 1/3 des flyers reçus au cabinet médical.

Demander aux assistants de direction de préparer la circulaire (où figure le lien pour l'inscription en ligne) et les courriers d'information (cabinet du Président, trois questeurs, directeur DAS, directeur DLMG, Receveur de La Poste) ainsi que le bon de collation (à présenter au bar des journalistes par les personnes prélevées).

Demander aux agents DAFS de préparer une centaine de bons de collation massicotés et revêtus du cachet de la DAFS.

Demander aux assistants de direction d'envoyer la circulaire par courriel et les courriers aux autorités et aux directions concernées.

Demander aux assistants de direction d'envoyer l'information pour la *newletters* de la direction des Ressources Humaines et de la Formation.

*Le camion de l'EFS est obligé d'emprunter la Porte Odéon du jardin du Luxembourg pour accéder à la Cour d'Honneur. L'EFS doit transmettre au plus tard à J-4 une copie des pièces d'identité des chauffeurs. Transférer la liste des noms des chauffeurs, l'immatriculation des véhicules et les pièces d'identité à la division de la Sécurité.*

Envoyer le courriel de commande de la collation offerte aux donneurs. Signaler le nombre de personnes préinscrites en précisant que des personnes se présentent sans être préalablement inscrites.

Transférer la liste du personnel médical et d'accueil EFS aux accueils du Palais.

Pointer les créneaux horaires encore disponibles sur le site de réservation en ligne et demander aux assistants de direction d'envoyer un mail de rappel précisant les créneaux horaires à privilégier pour éviter une attente prolongée.

En fin d'après-midi la veille de la collecte, s'assurer de la préparation de la salle René Coty (tables, paravents, porte-cintres, chaises, banquettes...).

Saluer l'équipe EFS et vérifier qu'elle est satisfaite de l'installation.

Déposer les bons de collation.

Demander le relevé des statistiques au personnel d'accueil de l'EFS.

Renseigner le fichier Excel STATISTIQUES.

Faire retirer les affiches annonçant le don de sang.

**CALENDRIER DE LA SESSION 2018-2019**  
adopté par la Conférence des Présidents le 25 juillet et modifié par la Conférence des Présidents des 25 septembre et 7 novembre 2018

Octobre 2018			Novembre 2018			Décembre 2018			Janvier 2019			Février 2019			Mars 2019			Avril 2019			Mai 2019			Juin 2019		
1	L		1	J	Toussaint	1	S		1	M	Jour de l'an	1	V		1	V		1	L		1	M	Fête du travail	1	S	
2	M		2	V		2	D		2	M		2	S		2	S		2	M		2	J		2	D	
3	M		3	S		3	L		3	J		3	D		3	D		3	M		3	V		3	L	
4	J		4	D		4	M		4	V		4	L		4	L		4	J		4	S		4	M	
5	V		5	L		5	M		5	S		5	M		5	M		5	V		5	D		5	M	
6	S		6	M		6	J		6	D		6	M		6	M		6	S		6	L		6	J	
7	D		7	M		7	V		7	L		7	J		7	J		7	D		7	M		7	V	
8	L		8	J		8	S		8	M		8	V		8	V		8	L		8	M	Victoire 1945	8	S	
9	M		9	V		9	D		9	M		9	S		9	S		9	M		9	J		9	D	
10	M		10	S		10	L		10	J		10	D		10	D		10	M		10	V		10	L	Pentecôte
11	J		11	D	Armistice 1918	11	M		11	V		11	L		11	L		11	J		11	S		11	M	
12	V		12	L		12	M		12	S		12	M		12	M		12	V		12	D		12	M	
13	S		13	M		13	J		13	D		13	M		13	M		13	S		13	L		13	J	
14	D		14	M		14	V		14	L		14	J		14	J		14	D		14	M		14	V	
15	L		15	J		15	S		15	M		15	V		15	V		15	L		15	M		15	S	
16	M		16	V		16	D		16	M		16	S		16	S		16	M		16	J		16	D	
17	M		17	S		17	L		17	J		17	D		17	D		17	M		17	V		17	L	
18	J		18	D		18	M		18	V		18	L		18	L		18	J		18	S		18	M	
19	V		19	L		19	M		19	S		19	M		19	M		19	V		19	D		19	M	
20	S		20	M		20	J		20	D		20	M		20	M		20	S		20	L		20	J	
21	D		21	M		21	V		21	L		21	J		21	J		21	D		21	M		21	V	
22	L		22	J		22	S		22	M		22	V		22	V		22	L	L. de Pâques	22	M		22	S	
23	M		23	V		23	D		23	M		23	S		23	S		23	M		23	J		23	D	
24	M		24	S		24	L		24	J		24	D		24	D		24	M		24	V		24	L	
25	J		25	D		25	M	Noël	25	V		25	L		25	L		25	J		25	S		25	M	
26	V		26	L		26	M		26	S		26	M		26	M		26	V		26	D	Elections européennes	26	M	
27	S		27	M		27	J		27	D		27	M		27	M		27	S		27	L		27	J	
28	D		28	M		28	V		28	L		28	J		28	J		28	D		28	M		28	V	
29	L		29	J		29	S		29	M					29	V		29	L		29	M		29	S	
30	M		30	V		30	D		30	M					30	S		30	M		30	J	Ascension	30	D	Clôture session
31	M					31	L		31	J					31	D					31	V				

 Travaux de contrôle

 Travaux législatifs

 Suspension des travaux en séance plénière



13-févr-19				14-févr-19								15-févr-19			
11:00	12:00	13:00	14:00	08:00	09:00	10:00	11:00	12:00	13:00	14:00	08:00	09:00	10:00	11:00	
■	■				■	■	■	■							
■	■				■	■	■	■							
■	■				■	■	■	■							
■						■	■								
■	■				■	■	■	■							



		19-févr-19							20-févr-19					
13:00	14:00	08:00	09:00	10:00	11:00	12:00	13:00	14:00	08:00	09:00	10:00	11:00	12:00	13:00

















13-mars-19							14-mars-19							
08:00	09:00	10:00	11:00	12:00	13:00	14:00	08:00	09:00	10:00	11:00	12:00	13:00	14:00	08:00
	Grey	Grey	Grey	Grey				Grey	Grey	Grey	Grey			
	Grey	Grey	Grey	Grey				Grey	Grey	Grey	Grey			
	Grey	Grey	Grey	Grey				Grey	Grey	Grey	Grey			
	Grey	Grey	Grey	Grey				Grey	Grey	Grey	Grey			
									Yellow	Yellow				
	Red	Red	Red	Red				Red	Red	Red	Red			
	Grey	Grey	Grey	Grey				Grey	Grey	Grey	Grey			



18-mars-19					19-mars-19								20-		
10:00	11:00	12:00	13:00	14:00	08:00	09:00	10:00	11:00	12:00	13:00	14:00	08:00	09:00	10:00	
						■	■	■	■				■	■	
						■	■	■	■				■	■	
						■	■	■	■				■	■	
						■	■	■	■				■	■	
											■			■	
						■	■	■	■				■	■	

-mars-19				21-mars-19								22-mars-19			
11:00	12:00	13:00	14:00	08:00	09:00	10:00	11:00	12:00	13:00	14:00	08:00	09:00	10:00	11:00	
Grey	Grey				Grey	Grey	Grey	Grey							
Grey	Grey				Grey	Grey	Grey	Grey							
Grey	Grey				Grey	Grey	Grey	Grey							
Grey	Grey				Grey	Grey	Grey	Grey							
Red	Red								Red	Red					
Grey	Grey				Grey	Grey	Grey	Grey							



		26-mars-19							27-mars-19					
13:00	14:00	08:00	09:00	10:00	11:00	12:00	13:00	14:00	08:00	09:00	10:00	11:00	12:00	13:00
			■	■	■	■				■	■	■	■	
			■	■	■	■				■	■	■	■	
			■	■	■	■				■	■	■	■	
			■	■	■	■				■	■	■	■	
				■	■	■								
				■	■	■								
			■	■	■	■				■	■	■	■	





02-avr-19						03-avr-19								
09:00	10:00	11:00	12:00	13:00	14:00	08:00	09:00	10:00	11:00	12:00	13:00	14:00	08:00	09:00
Grey	Grey	Grey	Grey				Grey	Grey	Grey	Grey				Grey
Grey	Grey	Grey	Grey				Grey	Grey	Grey	Grey				Grey
Grey	Grey	Grey	Grey				Grey	Grey	Grey	Grey				Grey
Grey	Grey	Grey	Grey				Grey	Grey	Grey	Grey				Grey
Grey	Grey						Grey	Grey						
Red	Red	Red	Red	Red	Red									
									Grey	Grey				
Grey	Grey	Grey	Grey				Grey	Grey	Grey	Grey				Grey





9			10-avr-19							11-avr-19				
12:00	13:00	14:00	08:00	09:00	10:00	11:00	12:00	13:00	14:00	08:00	09:00	10:00	11:00	12:00
Grey				Grey	Grey	Grey	Grey				Grey	Grey	Grey	Grey
Grey				Grey	Grey	Grey	Grey				Grey	Grey	Grey	Grey
Grey				Grey	Grey	Grey	Grey				Grey	Grey	Grey	Grey
Grey				Grey	Grey	Grey	Grey				Grey	Grey	Grey	Grey
				Grey	Grey	Grey								
Red											Red	Red	Red	Red
Grey				Grey	Grey	Grey	Grey				Grey	Grey	Grey	Grey



























9			15-mai-19							16-mai-19				
12:00	13:00	14:00	08:00	09:00	10:00	11:00	12:00	13:00	14:00	08:00	09:00	10:00	11:00	12:00
Grey	Grey			Grey	Grey	Grey	Grey				Grey	Grey	Grey	Grey
Grey	Grey			Grey	Grey	Grey	Grey				Grey	Grey	Grey	Grey
Grey	Grey			Grey	Grey	Grey	Grey				Grey	Grey	Grey	Grey
Grey	Grey			Grey	Grey	Grey	Grey				Grey	Grey	Grey	Grey
					Grey	Grey	Grey							
												Red	Red	
Grey	Grey			Grey	Grey	Grey	Grey				Grey	Grey	Grey	Grey



	20-mai-19							21-mai-19						
14:00	08:00	09:00	10:00	11:00	12:00	13:00	14:00	08:00	09:00	10:00	11:00	12:00	13:00	14:00
									■	■	■	■		
									■	■	■	■		
									■	■	■	■		
									■	■	■	■		
									■	■	■	■		

22-mai-19							23-mai-19							
08:00	09:00	10:00	11:00	12:00	13:00	14:00	08:00	09:00	10:00	11:00	12:00	13:00	14:00	08:00
	Grey	Grey	Grey	Grey				Grey	Grey	Grey	Grey			
	Grey	Grey	Grey	Grey				Grey	Grey	Grey	Grey			
	Grey	Grey	Grey	Grey				Grey	Grey	Grey	Grey			
	Grey	Grey	Grey	Grey				Grey	Grey	Grey	Grey			
									Yellow	Yellow				
					Red	Red								
	Grey	Grey	Grey	Grey				Grey	Grey	Grey	Grey			









		04-juin-19							05-juin-19					
13:00	14:00	08:00	09:00	10:00	11:00	12:00	13:00	14:00	08:00	09:00	10:00	11:00	12:00	13:00





11-juin-19						12-juin-19								
09:00	10:00	11:00	12:00	13:00	14:00	08:00	09:00	10:00	11:00	12:00	13:00	14:00	08:00	09:00
Grey	Grey	Grey	Grey				Grey	Grey	Grey	Grey				Grey
Grey	Grey	Grey	Grey				Grey	Grey	Grey	Grey				Grey
Grey	Grey	Grey	Grey				Grey	Grey	Grey	Grey				Grey
Grey	Grey	Grey	Grey				Grey	Grey	Grey	Grey				Grey
														Red
Grey	Grey	Grey	Grey				Grey	Grey	Grey	Grey				Grey



16-juin-19				17-juin-19								18-juin-19			
11:00	12:00	13:00	14:00	08:00	09:00	10:00	11:00	12:00	13:00	14:00	08:00	09:00	10:00	11:00	







26-juin-19							27-juin-19							
08:00	09:00	10:00	11:00	12:00	13:00	14:00	08:00	09:00	10:00	11:00	12:00	13:00	14:00	08:00
	■	■	■	■				■	■	■	■			
	■	■	■	■				■	■	■	■			
	■	■	■	■				■	■	■	■			
	■	■		■	■						■	■		
								■	■	■	■	■	■	
	■	■	■	■				■	■	■	■			









civilité	prénom	nom	titre
Monsieur	Jean	CARDOSA	Directeur de la Bibliothèque et des Archives
Monsieur	Bernard	CARRE	Questeur
Monsieur	Jean-Charles	CONSTE	Secrétaire général du Sénat
Monsieur	Olivier	DELAVILLE	Directeur de la Séance
Monsieur	Victor	DELPLANCHE	Directeur de l'Architecture, du Patrimoine et des Jardins
Monsieur	Xavier	DEPRÉ	Directeur de l'Initiative parlementaire et des Délégations
Monsieur	Frédéric	DEVANCELLE	Directeur de la Communication
Madame	Florence	DUPONT	Directrice de la Législation et du Contrôle
Monsieur	Frédéric	DURANT	Directeur des Affaires financières et sociales
Madame	Christine	EXCETRA	Directrice des Systèmes d'information
Monsieur	Jean	LAGIME	Directeur des Comptes rendus
Madame	Catherine	LAGUILLE	Directrice de la Logistique et des Moyens généraux
Monsieur	Vincent	LEPIQUE	Questeur
Monsieur	Paul	PERLAUD	Directeur du Secrétariat du Bureau du Protocole et des Relations internationales
Monsieur	Maxence	PIERRE	Directeur des Ressources Humaines
Madame	Anaïs	QUIRIEL	Directrice de l'Accueil et de la sécurité
Monsieur	Guy	RABIDOU	Secrétaire général de la Questure
Monsieur	Rémy	VERDELET	Questeur
Monsieur	Pierre	VIZONA	Directeur de Cabinet
Monsieur	Jacques	VRAIDOUX	Receveur du Bureau de Poste

formule d'appel	Adresse 1	Adresse 2
Monsieur le Directeur	Palais du Luxembourg	
Monsieur le Questeur	Palais du Luxembourg	
Monsieur le Secrétaire général	Palais du Luxembourg	
Monsieur le Directeur	Palais du Luxembourg	
Monsieur le Directeur	Palais du Luxembourg	
Monsieur le Directeur	Palais du Luxembourg	
Monsieur le Directeur	Palais du Luxembourg	
Madame la Directrice	Palais du Luxembourg	
Monsieur le Directeur	Palais du Luxembourg	
Madame la Directrice	Palais du Luxembourg	
Monsieur le Directeur	Palais du Luxembourg	
Madame la Directrice	Palais du Luxembourg	
Monsieur le Questeur	Palais du Luxembourg	
Monsieur le Directeur	Palais du Luxembourg	
Monsieur le Directeur	Palais du Luxembourg	
Madame la Directrice	Palais du Luxembourg	
Monsieur le Secrétaire général	Palais du Luxembourg	
Monsieur le Questeur	Palais du Luxembourg	
Monsieur le Directeur de Cabinet	Présidence	Petit Luxembourg
Monsieur le Receveur	Bureau de Poste	Palais du Luxembourg

formule politesse

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sincères salutations

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Questeur, l'expression de ma considération respectueuse et dévouée

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de mes respectueuses salutations

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sincères salutations

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sincères salutations

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sincères salutations

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sincères salutations

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes sincères salutations

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sincères salutations

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes sincères salutations

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sincères salutations

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes sincères salutations

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Questeur, l'expression de ma considération respectueuse et dévouée

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sincères salutations

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sincères salutations

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes sincères salutations

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de mes respectueuses salutations

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Questeur, l'expression de ma considération respectueuse et dévouée

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur de Cabinet, l'expression de ma considération respectueuse et dévouée

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Receveur, l'expression de mes meilleures salutations



**DIRECTION DES AFFAIRES  
FINANCIÈRES ET SOCIALES**

---

**PROTECTION  
SOCIALE**

---

*LE DIRECTEUR*



**CONCOURS D'ASSISTANT DE DIRECTION  
2019**

**Épreuves d'admissibilité**

**Mardi 12 février 2019**



**ÉPREUVE OBLIGATOIRE:  
PRISE DE NOTES RAPIDE**

*(Durée de l'enregistrement : environ 10 minutes  
Restitution : 1 heure 30 - Coefficient : 2)*

Cette épreuve vise à apprécier les capacités d'écoute, de prise de notes rapide et de rédaction des candidats ainsi que leur esprit de synthèse.

Elle se déroule de la manière suivante : un enregistrement d'une conversation d'une dizaine de minutes entre deux personnes est diffusé. Les candidats prennent des notes puis ils ont 1 h 30 pour rédiger un compte rendu en **style indirect**. Sans être exhaustif ni respecter forcément le style des interlocuteurs lorsqu'il est trop familier, le compte rendu doit néanmoins retracer fidèlement les idées et les positions défendues. La qualité de l'expression, la variété des verbes choisis pour introduire les propos tenus par les intervenants ainsi que l'orthographe sont prises en compte dans la note.

La retranscription est effectuée sur le traitement de texte *Word*.

\*

**Thème de l'épreuve**

**M. Jérôme, sénateur membre de la commission des affaires sociales,  
reçoit Mme Jean, présidente de la fédération des usagers des soins  
visuels (USOVI)**

## **M. Jérôme, sénateur membre de la commission des affaires sociales, reçoit Mme Jean, présidente de la fédération des usagers des soins visuels (USOVI).**

**1 755 mots.**

**M. Jérôme** – Mme Jean, je vous remercie de vous être rendue disponible pour cette audition dont l'objectif est de recueillir votre appréciation sur une proposition de réforme que j'entends porter dans le cadre du texte à venir sur l'organisation du système de santé.

Vous connaissez comme moi les données du problème : il faut 87 jours en moyenne pour obtenir un rendez-vous chez un ophtalmologue en dehors de la région parisienne ; il faut 3 mois pour un premier rendez-vous ; ces praticiens, qui sont le plus souvent des libéraux, exercent très majoritairement dans les métropoles et font cruellement défaut dans les territoires ruraux et la tendance n'est pas favorable puisque le nombre de départs à la retraite est d'environ 250 chaque année alors que 155 places ont été réservées en ophtalmologie au dernier examen national classant des facultés de médecine.

Je ne peux pas me satisfaire de cette situation. La loi de modernisation de notre système de santé comportait quelques avancées timides. Je pense qu'il faut aller beaucoup plus loin. Nous devons à nos concitoyens un accès aux soins visuels, c'est une question de santé publique.

**Mme Jean** – Monsieur le sénateur, je vous remercie pour cette invitation qui me permet de présenter le point de vue de mes adhérents car je rappelle que nous sommes une fédération qui regroupe 17 associations actives au plan national et départemental, très majoritairement sur les questions de santé et de droits des patients mais aussi sur les questions de droits des consommateurs.

Bien évidemment, vous avez raison sur le constat et, du reste, il n'est pas contesté. Il est très largement à l'origine de la création de certaines de nos associations, sur les territoires.

Vous avez parlé de l'aspect géographique. Je me permettrai d'ajouter un élément, qui n'est pas négligeable pour les patients, celui du coût. Plus d'un ophtalmologiste sur deux est installé en secteur 2, deux-tiers des installations se font aujourd'hui en secteur 2. Il y a donc peu d'offres au tarif opposable. Les dépassements d'honoraires peuvent être supérieurs à 50 %.

La position de notre fédération est claire : l'État doit garantir l'accès sur l'ensemble du territoire à un ophtalmologue dans des conditions de délais raisonnables.

**M. Jérôme** – Bien sûr, ce serait l'idéal, mais, compte-tenu de la démographie, je ne pense pas que ce soit réalisable. Nous aurons de moins en moins de praticiens et nous pouvons l'anticiper puisqu'il faut dix ans pour les former.

**Mme Jean** – Nous payons un numéris clausus trop restrictif pendant de nombreuses années. Mais cela dit, c'est surtout un problème de répartition sur le territoire, plus qu'un problème de nombre de praticiens.

**M. Jérôme** – Tout de même ! Comment voudriez-vous procéder pour les répartir différemment?

**Mme Jean** – Nous pensons qu’il faut en passer par un certain degré de contraintes. En obligeant les jeunes diplômés à faire une sorte de service médical dans les zones sous-dotées et en refusant les nouvelles installations dans les métropoles s’il n’y a pas de départs en retraite.

**M. Jérôme** – Pour ma part, je ne suis pas favorable à la contrainte, je crains qu’elle ne réduise l’attractivité d’une profession dont nous avons besoin. Il faut rechercher d’autres solutions.

Pour en venir plus précisément à ma proposition, je pense qu’il faut renforcer les délégations de tâches entre professionnels et revoir la répartition des missions au sein de la filière visuelle. D’autres pays, confrontés aux mêmes problèmes, le font mieux que nous. Les ophtalmologues sont indispensables, bien sûr ; mais nous avons aussi des orthoptistes, des optométristes et des opticiens-lunetiers qui peuvent apporter des réponses à nos concitoyens. En période de pénurie, il faut être inventif.

**Mme Jean** – Nous refusons de faire de nos adhérents des patients de seconde zone à qui l’on proposerait des solutions dégradées. Si le point d’entrée dans la filière visuelle est une prescription médicale, c’est bien qu’il y a une raison. Il s’agit d’une question médicale. Je rappelle que les ophtalmologues font dix ans d’études, ce n’est pas la même compétence que les opticiens.

**M. Jérôme** – Ce n’est pas mon propos. Mais ne pensez-vous pas tout de même qu’il serait possible de faire le distinguo entre différentes compétences. Entre ce qui relève de la santé *stricto sensu* et ce qui relève de l’équipement optique, par exemple. Faut-il vraiment une ordonnance à chaque fois pour obtenir des lunettes ?

**Mme Jean** – Il y a déjà des dérogations. Les opticiens peuvent délivrer des lunettes.

**M. Jérôme** – Elles sont très limitées ! Seulement pour le renouvellement d’un équipement. Et encore ! Pas pour les lentilles et il faut une ordonnance de moins de 3 ans pour les plus de 42 ans. Je comprends que les textes soient plus restrictifs pour les enfants, et encore ! Mais les adultes de 42 ans ?

**Mme Jean** – C’est après souvent cet âge que surviennent les maladies de l’œil. Les statistiques sont formelles.

**M. Jérôme** – La loi de modernisation de notre système de santé portait un assouplissement de la délivrance des équipements par les opticiens. Le décret d’application l’a totalement vidée de sa substance et nous sommes revenus à la situation antérieure puisqu’il a rétabli une condition que la loi avait supprimée.

Le résultat, c’est que 40 % des résidents des établissements d’hébergement pour personnes âgées dépendantes n’ont pas de lunettes adaptées à leur vue. Ne pas voir correctement, c’est un accélérateur de perte d’autonomie, c’est une perte de lien social. S’il n’y a pas d’ophtalmologues, il faut que d’autres professionnels puissent intervenir.

**Mme Jean** – Si nous prenons l’exemple que vous avez cité des résidents d’EHPAD, c’est l’opticien qui va diagnostiquer un problème de cataracte, un glaucome, une dégénérescence maculaire liée à l’âge ?

**M. Jérôme** – Le médecin traitant peut soupçonner une DMLA et orienter son patient vers un spécialiste. Je ne prétends pas répondre à toutes les difficultés ni à tous les enjeux de la filière visuelle. Je dis qu’il faut être pragmatique.

Il faut allonger la durée de validité des ordonnances et transférer tout ce qui touche aux équipements visuels des ophtalmologues aux autres professionnels de la filière. Les orthoptistes ont la compétence pour détecter certaines maladies de l'œil.

**Mme Jean** – Sous le contrôle d'un médecin !

**M. Jérôme** – Deux ans après l'expérimentation prévue par la loi Santé, nous en sommes à moins de 1 % des bilans visuels réalisés par un orthoptiste. Vous ne pensez pas qu'on peut faire mieux ? Nous avons des enfants en échec scolaire pour des problèmes de lunettes, des personnes âgées qui chutent !

**Mme Jean** – Nous sommes d'accord, mais nous n'apportons pas la même réponse. 98 % de nos adhérents font part de leur attachement au fait d'être suivi par un médecin. Nous avons procédé à une très large consultation sur vos propositions, dont nous pourrions vous faire parvenir les résultats par écrit.

**M. Jérôme** – Très volontiers.

**Mme Jean** – Il n'est d'ailleurs pas certain qu'elles emportent l'adhésion des professionnels eux-mêmes. En tout cas, pas de la majorité d'entre eux.

**M. Jérôme** – Nous n'avons pas évoqué la place des optométristes qui a suscité beaucoup de débats lors de l'examen de la loi Santé. Quel est votre sentiment sur l'idée d'une reconnaissance accrue de leurs interventions ?

**Mme Jean** – Comme vous l'indiquez, la profession d'optométriste n'est pas reconnue par les textes. Nous en comptons à peu près 3 000, je pense. Je suis bien en peine de vous répondre car notre consultation n'a pas abordé ce sujet et je ne peux vous faire part ici que d'un point de vue strictement personnel.

**M. Jérôme** – J'ai consulté les ophtalmologues qui ne m'ont pas fait part de leur opposition. Ils considèrent qu'ils ont déjà beaucoup de travail et qu'il y a un espace pour d'autres professionnels, avec de bonnes garanties pour le patient.

**Mme Jean** – Mais les orthoptistes eux-mêmes n'y sont pas favorables. Vous n'ignorez pas qu'ils ont déposé un recours contre le décret du 5 décembre 2016, pris en application de la loi Santé et qui organise précisément les délégations de tâches que vous appelez de vos vœux. Vos propositions ne sont pas entièrement nouvelles.

**M. Jérôme** – Vous savez sans doute aussi que le Conseil d'État vient de rejeter le recours, validant ainsi le décret.

Je suis conscient des craintes de la profession, qui craint une « auxiliarisation » des orthoptistes par rapport aux ophtalmologistes, et je les comprends. Ils exercent souvent en libéral et tiennent à préserver la spécificité de l'exercice des soins de rééducation et de réadaptation de la vision. C'est une préoccupation que je partage. Cette profession est également très précieuse pour lutter contre l'échec scolaire, et il faut préserver ses interventions. Mais encore une fois, devant l'ampleur des besoins de la population, je pense qu'il y a de la place pour tout le monde...

Si j'en reviens plus précisément aux EHPAD, que pensez-vous de ma proposition d'autoriser les opticiens à intervenir ?

**Mme Jean** – Là encore, il s'agit de gérer la pénurie sans s'attaquer à ses origines. Et puis il y a des problèmes de concurrence. Il s'agit d'une relation commerciale.

**M. Jérôme** – J'ai bien identifié cette question, mais je pense que notre arsenal juridique est suffisant à cet égard. Tout de même, ne trouvez-vous pas incongru qu'un opticien puisse équiper un résident de lunettes en se rendant dans l'établissement, mais que ce même résident doive d'abord se déplacer en magasin pour la mesure de l'acuité visuelle ?

**Mme Jean** – Je reconnais que notre organisation est perfectible, mais je rappelle notre attachement à la présence médicale. Ces actes ne sont pas anodins, surtout pour des personnes vulnérables. Nous préférons un plan d'investissement dans la médicalisation des établissements.

**M. Jérôme** – Dont vous estimez le besoin de financement à combien ?

**Mme Jean** – Ce n'est pas notre rôle de procéder à ces évaluations, mais probablement à plusieurs milliards d'euros. Je ne pense pas que vous aurez répondu aux attentes avec vos propositions.

**M. Jérôme** – J'en suis conscient mais je suis partisan de la politique des petits pas. Mme Jean, j'ai bien compris que je ne pourrai me prévaloir de votre entier soutien à l'ensemble de mes propositions, mais nous avons trouvé certains terrains d'entente. Je vous remercie très vivement pour cette discussion et je pense que nous devrions poursuivre ces échanges. Je ne désespère pas de pouvoir vous convaincre !

**Mme Jean** – Encore une fois, nous sommes d'accord sur vos constats et nous vous remercions pour votre implication dans ce dossier. Mais ne vous trompez pas de direction !

**M. Jérôme** – Je vous remercie.



DIRECTION  
DES RESSOURCES HUMAINES  
ET DE LA FORMATION



**CONCOURS D'ASSISTANT DE DIRECTION  
2019**

**ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ  
Mercredi 13 Février 2019**



**MATHÉMATIQUES APPLIQUÉES**

*(Durée 2 heures – coefficient 2)*

L'épreuve comporte sept exercices indépendants que chaque candidat peut traiter dans l'ordre de son choix.

Il sera tenu compte de la présentation.

Les étapes de calcul et de raisonnement doivent nécessairement figurer sur la copie, sauf pour l'exercice n° 7.

**L'usage d'une calculatrice de poche non programmable, à fonctionnement autonome, sans imprimante et sans aucun moyen de transmission, est autorisé.**

### **Exercice 1 (1 point)**

Un capital de 10 000 € est placé à intérêt simple à 8 %. Un autre capital de montant 9 600 € est placé, à la même date, à intérêt simple à 10 %.

Déterminer au bout de combien de temps (en années) ces deux placements auront acquis la même valeur.

### **Exercice 2 (2 points)**

Des patineurs s'élancent sur une piste circulaire. Ils partent d'un même point en même temps. Le plus rapide accomplit le tour en 45 secondes, le plus lent en 108 secondes et le troisième en 80 secondes.

1. Calculer au bout de combien de temps ils vont se retrouver ensemble au point de départ. Donner la réponse en secondes puis en minutes.
2. Calculer le nombre de tours qu'accomplit chaque patineur entre l'instant du départ et celui de la première rencontre.

### **Exercice 3 (2 points)**

Les dépenses engagées par une famille pour les vacances à la neige ont pour composantes les données du tableau ci-dessous.

- a) Calculer les indices pondérés de chacune des trois années écoulées A-2, A-1 et A (avec une décimale).
- b) Exprimer, en pourcentage (avec deux décimales), la variation de dépenses de la famille, tous postes confondus, entre A – 1 et A.

<i>Poste de dépenses</i>	<i>Hébergement</i>	<i>Location skis Leçons Remontées</i>	<i>Nourriture</i>
A-2	122	95	80
A-1	127	120	87
A	131	115	95
<i>Pondération</i>	15%	60%	25%

#### **Exercice 4 (4 points)**

Le PDG de l'entreprise X demande à son service des ressources humaines d'étudier la répartition de ses 200 salariés selon l'âge et le salaire mensuel. Dans un premier temps, un tableau incomplet lui a été transmis.

Age (en années) \ Salaire (en €)	[20 ; 30[	[30 ; 40[	[40 ; 50[	[50 ; 60[	Total
[800 ; 1500[	15	15	3		35
[1500 ; 1700[	5	15		8	
[1700 ; 2100[			20		53
[2100 ; 3100[	1	14			72
Total	23	62	60	55	

- 1) Reproduire et compléter ce tableau.
- 2) Sur quelle population porte l'étude ? Combien de caractères sont étudiés ? Quels sont-ils ? Sont-ils qualitatifs ou quantitatifs ?
- 3) Combien de personnes ont à la fois moins de 40 ans et un salaire mensuel supérieur ou égal à 1 700 € ?
- 4) Exprimer, en pourcentage, la proportion de personnes ayant à la fois au moins 30 ans et moins de 50 ans et un salaire mensuel d'au moins 1 500 € et de moins de 2 100 €.
- 5) Est-il possible que 8 personnes de 40 ans gagnent moins de 1 500 € ? Justifier votre réponse.
- 6) Calculer le salaire mensuel moyen dans l'entreprise X.
- 7) Calculer l'âge moyen dans l'entreprise X.

### **Exercice 5 (4 points)**

Dans une maison, on veut carreler les sols de certaines pièces.

- 1) Le sol de la salle à manger est un rectangle de longueur 4,54 m et de largeur 3,75m. On veut carreler cette pièce avec des carreaux carrés de 33 cm de côté. On commence la pose par un coin de la pièce comme le suggère la figure 1.

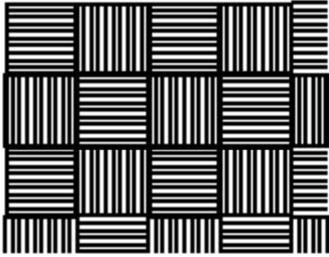


Figure 1

Calculer le nombre de carreaux non découpés qui auront été posés.

- 2) Le sol de la cuisine est un rectangle de longueur 4,55 m et de largeur 3,85 m. On veut carreler cette pièce avec un nombre entier de dalles carrées aussi grandes que possible, sans aucune découpe. Combien doit alors mesurer le côté de ces dalles ?
- 3) On dispose de dalles rectangulaires de longueur 24 cm et de largeur 15 cm. Quelle serait la longueur du côté de la plus petite pièce carrée qui pourrait être carrelée avec un nombre entier de dalles de ce type, sans aucune découpe ?

### **Exercice 6 (2 points)**

Une association organise une compétition sportive, 144 filles et 252 garçons se sont inscrits. L'association désire répartir les inscrits en équipes mixtes. Le nombre de filles doit être le même dans chaque équipe, le nombre de garçons doit être le même dans chaque équipe. Tous les inscrits doivent être dans une des équipes.

- a) Quel est le nombre maximal d'équipes que cette association peut former ?
- b) Quelle est alors la composition de chaque équipe.

### **Exercice 7 (5 points)**

Compléter le tableau en annexe à partir des données relatives à chaque produit (à rendre avec la copie) :

Notations :

*PV* : Prix de vente ; *PA* : prix d'achat ;

Coefficient multiplicateur =  $PV \text{ TTC} / PA \text{ HT}$

## ANNEXE 1 (à rendre avec la copie)

	PRODUIT 1	PRODUIT 2	PRODUIT 3
PA HT	306,00 €		1 200,00 €
PV HT	360,00 €	150,00 €	
Taux de TVA	20%	7%	10%
PV TTC			2 700,00 €
Marge commerciale	54,00 €	100,00 €	
Taux de marge			
Taux de marque			
Coefficient multiplicateur			
Quantités vendues	15 000 produits		
CA HT			960 000 €
CA TTC		1 605 000 €	



DIRECTION  
DES RESSOURCES HUMAINES  
ET DE LA FORMATION

**CONCOURS D'ASSISTANT DE DIRECTION  
2019**

**Épreuves d'admissibilité**

MERCREDI 13 FÉVRIER 2019



**COMPTABILITÉ ET GESTION**

*(Durée 2 heures – coefficient 2)*

L'épreuve comporte quatre exercices pratiques indépendants que chaque candidat peut traiter dans l'ordre de son choix.

**NB** : Pour cette épreuve, sont autorisés :

- l'usage d'une **calculatrice** de poche non programmable, à fonctionnement autonome, sans imprimante et sans aucun moyen de transmission ;
- le recours au **Plan comptable général** (liste des comptes uniquement).

Pour l'ensemble des exercices :

- vous considérerez que l'exercice comptable coïncide avec l'année civile ;
- vous ne tiendrez pas compte de la TVA, quelle que soit la nature des opérations.



**Exercice 1** (5 points)

L'entreprise Gamma dispose à l'inventaire des informations suivantes :

- un lot de marchandises d'un montant de 20 000 € a été réceptionné par l'entreprise Gamma le 15 décembre 2018, mais la facture correspondante n'a pas encore été reçue au 31 décembre 2018 ;
- le 15 décembre 2018, l'entreprise Gamma a facturé à l'un de ses clients une prestation liée à un contrat de maintenance trimestriel, qui démarre à la même date, d'un montant de 6 000 €. Au 31 décembre 2018, cette facture n'a pas encore été payée ;
- l'entreprise Gamma a livré à l'un de ses clients, le 15 décembre 2018, des produits qu'elle a elle-même fabriqués pour un montant de 10 500 €. Toutefois, l'entreprise Gamma n'a pas pu établir la facture avant le 31 décembre 2018 ;
- le 15 décembre 2018, l'entreprise Gamma a payé au comptant une facture d'assurance d'un montant de 2 000 €, qui couvre la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 mars 2019.

**1°) Enregistrez les écritures comptables nécessaires au 15 décembre 2018.**

**2°) Enregistrez les écritures d'inventaire nécessaires au 31 décembre 2018.**

**3°) Quel principe comptable met-on en pratique lorsque l'on enregistre les écritures d'inventaire précédentes ?**

**4°) Quelle opération doit-on effectuer au 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour que les écritures d'inventaire enregistrées le 31 décembre 2018 n'aient aucune incidence sur le bilan de l'exercice 2019 ?**



**Exercice 2** (4 points)

Monsieur X est un investisseur qui souhaite racheter une entreprise. Un chargé d'affaires lui présente les entreprises A et B qui sont à céder pour le même prix et dont vous trouverez les documents comptables en annexe 1. Il s'agit de deux entreprises du même secteur.

M. X fait appel à vous pour l'aider à comparer ces deux entreprises.

**1°) Comment évolue le résultat net de chaque entreprise entre 2016 et 2017 ? Précisez votre réponse en indiquant un pourcentage.**

**2°) Comment explique-t-on la progression du résultat de l'entreprise A ?**

**3°) Dès lors, quel retraitement faut-il faire pour permettre une comparaison équitable des chiffres d'affaires et des résultats nets de ces entreprises ?**

4°) M. X précise que l'indicateur le plus intéressant pour lui est la rentabilité des capitaux propres ; il ajoute que cette rentabilité doit être appréciée uniquement au regard du résultat net d'exploitation, généré par l'activité de l'entreprise seule.

**Quelle est la rentabilité des capitaux propres de chaque entreprise en 2017, sachant qu'elles distribuent toutes les deux l'intégralité de leurs bénéfices en dividendes (pas de report à nouveau) ? En conséquence, quelle entreprise conseillez-vous de racheter ?**



### **Exercice 3** (7 points)

Vous êtes le comptable d'une entreprise de conditionnement de produits alimentaires.

Le responsable de l'unité de production a décidé de remplacer l'une des machines d'emballage au motif qu'elle n'est plus adaptée aux besoins de l'entreprise. Il a donc souhaité, dans un premier temps, revendre l'ancienne machine « Monovac », acquise pour un montant de 60 000 € le 1<sup>er</sup> septembre 2015, et mise en service le même jour. Elle était amortie selon le mode linéaire sur une durée de 5 ans.

L'entreprise Bakar s'est portée acquéreur au prix de 23 000 €. La vente aura lieu le 28 février 2019 et le règlement interviendra 60 jours plus tard (virement bancaire).

**1°) Comptabilisez la cession de la machine et son règlement.**

Afin de moderniser la ligne de production, le choix du responsable s'est porté sur une machine « Multi-supports », conçue et vendue par l'entreprise Abalo.

Le prix initial de la machine est de 110 000 € ; une remise de 10 % vous est toutefois accordée grâce à l'offre promotionnelle en cours, ainsi qu'un rabais de 5 % car il s'agit d'un modèle d'exposition. Les frais de livraison et de formation s'élèvent respectivement à 1 950 € et 4 000 € ; ils ne font l'objet d'aucune réduction. S'agissant du règlement, le tiers du montant total devra être réglé par chèque de banque le jour de l'acquisition, et le solde par virement à 30 jours fin de mois.

La nouvelle machine sera livrée et facturée le 1<sup>er</sup> mars 2019, mais sa mise en service aura lieu après la formation du personnel, c'est-à-dire le 15 mars 2019. La machine « Multi-supports » sera amortie sur une durée 8 ans selon le mode linéaire.

**2°) Comptabilisez l'achat de la machine ainsi que son règlement, en justifiant vos calculs.**

**3°) Comptabilisez la dotation aux amortissements de l'exercice 2019.**

Pour financer cette acquisition onéreuse, l'entreprise a souscrit un emprunt bancaire d'un montant de 80 000 €. La somme a été créditée sur le compte bancaire de l'entreprise le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Les remboursements seront effectués au 31 décembre de chaque année. La première annuité s'élève à 18 000 € (amortissement : 15 400 € ; intérêts : 1 600 € ; assurance : 1 000 €).

**4°) Comptabilisez la mise à disposition des fonds par la banque ainsi que la première annuité de remboursement.**



#### **Exercice 4** (4 points)

Vous êtes le gérant d'un magasin d'articles de sport et devez dresser des projections de trésorerie pour les mois à venir.

Au 1<sup>er</sup> avril 2019, le relevé bancaire fait apparaître un solde créditeur de 26 000 €.

À cette date, vous avez connaissance des informations suivantes :

- le 9 de chaque mois, vous recevez une livraison de marchandises de votre fournisseur « Altères ego », pour un montant de 3 000 €, à payer au comptant (par chèque). Après négociation, ce fournisseur a décidé de vous accorder une remise de 15 % sur la dernière facture de chaque semestre de l'année ;
- vous avez acheté une nouvelle caisse enregistreuse 4 250 € ; la facture correspondante est datée du 4 avril 2019 (condition de règlement : 30 jours fin de mois le 10) ;
- vous occupez un local commercial depuis le 1<sup>er</sup> mars 2019, dont le loyer annuel s'élève à 38 400 €. Vous avez convenu avec le bailleur de régler trimestriellement, à terme échu ;
- deux fois par mois (le 1<sup>er</sup> et le 15), un virement interne (dépôt d'espèces provenant des caisses du magasin) de 2 000 € est réalisé ;
- le magasin est en litige avec un important client ; le 10 avril 2019, vous décidez d'enregistrer une provision pour risques de 8 300 € ;
- à compter de mars 2019, vous livrez, le 20 de chaque mois, des marchandises à l'association sportive « Sport pour tous », pour un montant de 800 € (condition de règlement : 60 jours) ;
- les salaires et les charges sociales sont virés le 5 de chaque mois pour un montant total de 10 000 € ;
- les mensualités de remboursement d'un emprunt, qui s'élèvent à 2 200 €, sont prélevées sur le compte le dernier jour du mois ;
- le 11 avril 2019, le fournisseur « Livr'Express » vous a adressé un avoir de 1 100 € pour compenser des retards de livraison qui lui sont imputables ;
- le 12 avril 2019, le client « Falcao » a réalisé 6 500 € d'achats dans le magasin. Il a payé 20 % du montant au comptant et en espèces. Le reliquat sera réglé par virement à 30 jours fin de mois.

- 1°) Déterminez le solde bancaire prévisionnel à la fin des mois d'avril, mai et juin 2019, au regard des seuls éléments décrits précédemment. Pour ce faire, vous complétez le tableau en annexe 2 (à rendre avec la copie), en justifiant vos calculs ou réponses si nécessaire.**
- 2°) Quelle est la situation bancaire aux dates indiquées à la question précédente ? Que conviendrait-il de faire selon vous ? Justifiez vos propositions de manière succincte.**

## ANNEXE 1

### • Entreprise A

#### BILAN

	2016	2017
<b>Actif</b>		
Immobilisations nettes	10 000	14 000
Stocks	5 000	5 000
Clients	3 050	4 000
Disponibilités	3 000	4 290
<b>Total</b>	<b>21 050</b>	<b>27 290</b>
<b>Passif</b>		
Capital social	3 000	3 000
Réserves	2 000	2 000
Résultat net	1 050	4 690
Dettes sociales	10 000	13 900
Dettes fournisseurs	5 000	3 700
<b>Total</b>	<b>21 050</b>	<b>27 290</b>

#### COMPTE DE RÉSULTAT

	2016	2017
<b>Produits</b>		
Ventes	25 000	27 000
Produit exceptionnel*	0	5 000
<b>Charges</b>		
Achats	8 000	8 500
Loyer	3 000	3 000
Impôts et taxes	800	800
Personnel	7 500	8 000
Honoraires	1 200	1 500
Dotation aux amortissements	3 000	3 500
<b>Résultat</b>	<b>1 500</b>	<b>6 700</b>
Impôt sur les sociétés (30%)	450	2 010
<b>Résultat net</b>	<b>1 050</b>	<b>4 690</b>

\* Cession d'une machine immobilisée

### • Entreprise B

#### BILAN

	2016	2017
<b>Actif</b>		
Immobilisations nettes	10 000	9 000
Stocks	2 100	2 500
Clients	3 410	3 750
Disponibilités	6 910	6 300
<b>Total</b>	<b>22 420</b>	<b>21 550</b>
<b>Passif</b>		
Capital social	6 000	6 000
Réserves	2 000	2 000
Résultat net	3 920	4 550
Dettes sociales	7 000	6 000
Dettes fournisseurs	3 500	3 000
<b>Total</b>	<b>22 420</b>	<b>21 550</b>

#### COMPTE DE RÉSULTAT

	2016	2017
<b>Produits</b>		
Ventes	20 000	20 600
<b>Charges</b>		
Achats	6 000	5 800
Loyer	3 000	3 000
Impôts et taxes	500	500
Personnel	3 500	3 500
Honoraires	200	100
Dotation aux amortissements	1 200	1 200
<b>Résultat</b>	<b>5 600</b>	<b>6 500</b>
Impôt sur les sociétés (30%)	1 680	1 950
<b>Résultat net</b>	<b>3 920</b>	<b>4 550</b>

**ANNEXE 2****À RENDRE AVEC LA COPIE**

	<b>Avril 2019</b>	<b>Mai 2019</b>	<b>Juin 2019</b>
<b>Solde en début de mois (en €)</b>	<b>26 000</b>		
Facture « Altères ego »			
<b>Solde en fin de mois (en €)</b>			